



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

---

CG/pk

### Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

#### Procès-verbal de la réunion du 13 février 2012

##### ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un nouveau vice-président de la commission  
(Art. 20, paragraphe (1) du Règlement de la Chambre des Députés)
2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 20 et du 30 janvier 2012
3. Rapport spécial sur les établissements publics - année 2011  
- Rapporteur: Monsieur Gaston Gibéryen  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Rapport spécial de la Cour des comptes - Contrôle du parc automobile de l'Etat  
- Discussion
5. Divers  
- Examen des derniers transferts de crédits

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement,  
M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen,  
M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Robert Weber

Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusé : Mme Martine Mergen

\*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

\*

1. **Nomination d'un nouveau vice-président de la commission**  
(Art. 20, paragraphe (1) du Règlement de la Chambre des Députés)

M. Roger Negri est nommé unanimement nouveau vice-président de la Commission.

**2. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 20 et du 30 janvier 2012**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

**3. Rapport spécial sur les établissements publics - année 2011**  
**- Rapporteur: Monsieur Gaston Gibéryen**  
**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Après avoir soulevé la question du suivi des recommandations de la Commission, Monsieur le rapporteur présente son projet de rapport. Après discussion, la Commission décide de procéder aux modifications suivantes :

- Le dernier alinéa de la page 4 est complété par le bout de phrase suivant : « La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est d'avis qu'une législation adaptée s'impose et souhaite donc être tenue au courant de l'évolution des travaux du Gouvernement en la matière. ».
- En ce qui concerne le paiement d'une indemnité à la directrice du CVCE, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait demandé une prise de position de la part du ministère concerné dans son courrier du 31 mai 2010. Dans sa réponse du 18 novembre 2010, Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'était déclaré en principe d'accord avec le paiement d'une telle indemnité. Il comptait toutefois encore consulter Madame la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative au sujet des modalités précises d'allocation et du niveau d'une telle indemnité de fonction. Le 14 février 2011, la Commission avait demandé au Ministre si cette consultation avait eu lieu et quel en était le résultat. Le 8 avril 2011, le Ministre avait indiqué que la consultation en question avait pris du retard en raison d'une erreur de transmission et qu'il comptait l'accomplir au courant du mois en cours. Le 17 juin 2011, la Commission avait demandé d'être informée des conclusions de cette consultation. Elle regrette fortement que son courrier soit toujours resté sans réponse à ce jour et décide d'exprimer sa désapprobation au point 2.3 (page 11) (et au point 17 (page 43)) du projet de rapport.
- La Commission décide de communiquer certains passages du rapport concernant l'Université du Luxembourg (points 8.3, 8.4 et 8.6 du rapport) à la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace afin que cette dernière puisse en tenir compte dans le cadre de ses travaux relatifs au projet de loi n° 6283 *modifiant la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg (...)*. Les points 8.3, 8.4 et 8.6 du rapport seront complétés dans ce sens.
- Finalement, la Commission décide d'ajouter une recommandation supplémentaire (nouveau point 22) à son rapport afin de demander au Gouvernement de rappeler aux représentants des ministères exerçant un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration d'un établissement public, que le contrôle du respect de la législation en vigueur par l'établissement public fait partie de leurs missions.

Le projet de rapport ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

**4. Rapport spécial de la Cour des comptes - Contrôle du parc automobile de l'Etat**  
**- Discussion**

La Commission confirme sa décision de ne pas élaborer de rapport et d'envoyer directement un courrier au Gouvernement lui demandant :

- de charger un expert de l'élaboration d'une étude ayant pour objectif l'amélioration de la gestion du parc automobile de l'Etat. Une telle étude pourrait, entre autres, avoir pour objet de mesurer l'impact d'une uniformisation d'une partie du parc automobile, de l'organisation de soumissions publiques communes pour un certain type de véhicule, de la collaboration entre les différents ateliers techniques en charge de l'entretien et de la réparation d'une partie du parc automobile et de la mise en concurrence en matière d'assurance du parc automobile couvrant tous les véhicules appartenant à l'Etat ;
- d'instaurer des critères écologiques à respecter à l'achat des véhicules du parc automobile ;
- de revoir les règles d'attribution et d'utilisation des véhicules appartenant au parc automobile de l'Etat (en tenant compte de l'évolution des besoins des différentes administrations et des possibilités offertes par les transports publics et la mobilité douce) ;
- de mettre en place un contrôle du respect de ces règles.

**5. Divers**  
**- Examen des derniers transferts de crédits**

- Aucun transfert de crédit figurant dans le tableau communiqué par courrier électronique aux membres de la Commission le 10 février 2012 ne suscite de commentaire.
- En ce qui concerne le contrôle éventuel de la BCL par la Cour des comptes (voir procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2012), la Commission décide de demander aux groupes parlementaires de formuler une « prise de position » à son sujet, et ce, pour le 16 avril 2012 au plus tard.
- Madame le Président signale qu'elle ne pourra pas assister à la réunion prévue le 26 mars 2012.

Luxembourg, le 16 février 2012

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Anne Brasseur